



Grève aéroport et remboursement hébergement

Par **Naste123**, le **14/04/2015** à **17:52**

Bonjour à tous,

Jeudi 9 avril je devais prendre un avion pour aller en vacances (compagnie Ryanair) mais nous n'avons pas pu embarquer car le vol a été annulé à cause de la grève des contrôleurs aériens.

Nous avons été prévenus 1h avant (sms reçu à 19h40 et vol prévu à 20h45).

Ryanair nous a donc envoyé un mail pour nous dire qu'on serait remboursés pour le vol.

J'ai également envoyé une demande de remboursement pour les 5 nuits à l'hôtel que j'avais payé et ça m'a été refusé.

Je conteste donc et trouve ceci honteux étant donné les circonstances sauf que bien sûr il est impossible de joindre qui que ce soit de Ryanair, par mail on tombe sur des messages d'erreurs, sur le formulaire de contact on dit qu'il y a déjà une demande qui a été faite et par téléphone ils sont injoignables.

Ma question tout simplement c'est de savoir s'ils ont le droit et si j'ai un recours.

Merci et bonne fin de journée.

Par **domat**, le **14/04/2015** à **19:08**

bjr,

vous devez consulter les conditions générales de vente de ryanair pour vérifier ce qu'elle prévoit en cas d'annulation de vol consécutif à une grève.

en règle générale, la grève est un cas de force majeure surtout que dans votre cas, la grève était extérieure à la compagnie aérienne.

pourquoi 5 jours d'hébergement, la grève a duré 5 jours ?

cdt

Par **massilia**, le **15/04/2015** à **15:20**

bonjour

Ryanair l'horreur

un départ Marseille Rome pour 4 personnes à 150 euros tout compris.

SAUF qu'à cause de la grève du 8 avril, Ryanair nous propose un autre vol le 9 avril qui est également annulé. DONC des frais supplémentaires de 600 euros pour les 4 avec un silence radio de la part de Ryanair..